



N° CG 2006/III-2e/15
Séance du 23 JUIN 2006



DM1 2006 TOURISME (politique F04)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-2ème/03 du 9 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le régime-cadre n°882/96 relatif aux interventions publiques en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- de valider le principe de versement d'une subvention de fonctionnement aux offices de tourisme constitués sous forme associative ou sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), pour un montant révisé annuellement et calculé selon le nombre d'étoiles de l'année précédente ;
- de valider la nouvelle disposition d'intervention possible, dans le cadre du dispositif d'aide à l'hôtellerie, soit au titre de la règle de minimis, soit au titre du régime cadre tourisme, telle que détaillée dans le corps du rapport ;
- d'approuver les modalités d'intervention pour les projets hôteliers structurants, telles que détaillées dans le corps du rapport. Il est précisé que cette disposition s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif en cours d'approbation au Conseil Régional d'Alsace concernant ce type de projet ;
- d'approuver la convention-type portant attribution des subventions versées au titre du régime-cadre d'aide au tourisme ;

- d'autoriser le Président à signer la convention type d'attribution de subvention avec la Sàrl « Côté Lac » ;

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 JUIN 2006

Les décisions budgétaires :

- d'inscrire au titre de la DM1 les crédits suivants :
 - 1 240 000 € en crédits de paiement et 8 600 000 € en autorisations de programme
 - 250 000 € au titre des recettes
- de réinscrire les crédits de fonctionnement pour un montant total de 84 900 €

Ces différents montants sont ventilés conformément aux tableaux joints en annexe ;

- d'affecter une somme de 20 540 € virée de l'enveloppe 18366, 65-6574, programme F041 sur une nouvelle enveloppe à créer sur le programme F 041, 65-65738 à destination des organismes publics divers dans le cadre de la politique en faveur des organismes de tourisme à vocation générale ;
- de créer une ligne « signalisation touristique » sur le programme F041, fonction 94, nature 2152, enveloppe à créer ;
- de créer un programme spécifique pour la Maison de l'Alsace à Paris ;
- d'attribuer à la Sàrl « Côté Lac », une subvention arrondie à 164.000 €, correspondant à 7,5% du budget éligible plafonné à 2.186.784 € HT et prélever le crédit correspondant sur l'enveloppe 80090, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental ;

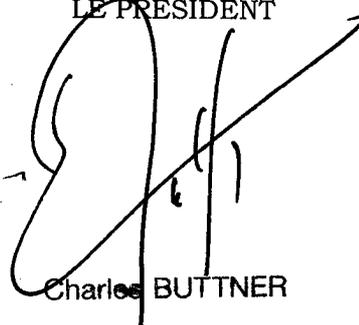
Les délégations à la Commission Permanente :

- d'autoriser la Commission Permanente à décider du versement des aides au titre du régime-cadre d'aide au tourisme ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions d'attribution des aides à l'hôtellerie avec les maîtres d'ouvrage ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des autorisations de programme, des crédits de paiement et des recettes votés.

Monsieur Francis DENUTH, Président de l'Association départementale du Tourisme, ne participe pas au vote.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **27 JUIN 2006**
Publication **30 JUIN 2006**
Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

**DM1 2006 - TOURISME (politique F04)
Annexe INVESTISSEMENT**

PROGRAMME F041 - Promotion touristique

N° chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Autorisations de programme	Crédits de paiement
			DM1 2006	DM1 2006
204	2042	Mise en valeur et développement de l'hôtellerie	1 000 000,00	590 000,00
204	20411	Aménagement forêts domaniales	0,00	50 000,00
23	2152	Signalisation touristique - travaux	100 000,00	100 000,00
		TOTAL	1 100 000,00	740 000,00

PROGRAMME à créer pour la Maison de l'Alsace à Paris

N° chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Autorisations de programme	Crédits de paiement
			DM1 2006	DM1 2006
20	2033	Maison de l'Alsace à Paris	7 500 000,00	500 000,00
		TOTAL	7 500 000,00	500 000,00

	Recettes
	250 000,00

TOTAL Politique F04

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	8 600 000,00	1 240 000,00

	Recettes
	250 000,00

DM1 2006 - TOURISME (politique F04)
Annexe FONCTIONNEMENT
Réinscription de crédits de paiement

PROGRAMME F041 - Promotion touristique

N° chapitre	Nature	Env. exécution	Libellé de l'enveloppe	DM1 2005 Réinscription de crédits de fonctionnement
65	65734	73258	Contrat thématique tourisme expérimental dans la vallée de Munster	15 250 €
65	65734	78561	Soutien aux actions et animations touristiques - subvention accordée à la Ville d'altkirch pour la manifestation "La Forêt Enchantée"	8 750 €
65	65734	79237	Ville de Lörrach - projet Interreg III "Lieux mythiques dans le Rhin Supérieur"	20 000 €
65	6574	69008	Association "Hôtel au Coeur de l'Alsace"	6 900 €
65	6574	75289	Office de tourisme de Saint-Amarin - organisation d'un spectacle scénique	2 500 €
65	6574	76468	Association HAGENTHAL ANIMATION - DEGUSTHA	20 000 €
65	6574	77557	Association "Sur les Traces des Habsbourg" refonte du site internet	7 000 €
65	6574	77665	Association Au Fil du Rhin création poste de chargé de relations transfrontalière	1 500 €
65	6574	78492	Association des fermes-auberges du Haut-Rhin	3 000 €
			TOTAL	84 900 €